



## achat appartement lié au bon vouloir de mon vendeur

Par **oceans95**, le **19/02/2010** à **22:23**

Bonjour,

J'ai signée un compromis de vente le 7 Novembre 2009 avec date signature de l'acte authentique le 30 Décembre 2009 .

A ce jour je n'ai toujours pas de date prévue de signature auprès du notaire.

Après 3 mois mon vendeur attend toujours son accord de prêt pour lui même pouvoir acheter un autre appartement (Il a signé de son côté signé un compromis de vente l'engageant sur ce nouvel achat)

Bien sur je n'étais pas du tout au courant de ce fait et l'agence immobilière s'est bien gardé de me le dire, bien au contraire elle n'a fait que me mentir pendant plusieurs semaines

Dans mon compromis de vente je n'ai aucune condition suspensive liant mon achat d'appartement à l'achat d'un nouvel appartement de mon vendeur.

Tant que mon vendeur n'obtiendra pas de crédit pour acheter son appartement il refuse de sortir.

Je suis aujourd'hui totalement "liée" à la situation de mon vendeur.

Le notaire me dit que je suis piégée et n'ai aucun recours ni pour annuler la vente ni pour faire pression sur mon vendeur hormis faire appel à un huissier à ma charge.

De plus, j'apprends toujours de mon notaire le 15/01 par courrier que je dois verser la sommes de 2120€ à mon vendeur lors de la signature correspondant à un fond de roulement et provisions spéciales venant du syndicat de copropriété ce dont je n'étais pas du tout au courant.

A ce jour ni le vendeur ni l'agence immobilière ne souhaite me répondre.

Aujourd'hui je souhaite annuler cette vente ou obtenir des recours pour pouvoir obtenir des réparations pour le préjudice subit.

Je vous remercie tous de vos réponses car je me suis vraiment dans l'impasse.

Bien cordialement